

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 3 octobre 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Léo Lelièvre, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Murielle Couture, conseillère
 MM. Réjean Desbois, conseiller
 Réal Roussy, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2017-10-142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- États semestriels
- 8- Rémunération élections
- 9- Facture entente incendie – Ville de Grande-Rivière
- 10- Adhésion – Contrat d'assurance collective
- 11- Publicité - Patinoire O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 12- Autres sujets : Participation financière – MRC politique sport et activité physique
 Participation financière – MRC projet J'écoute la jeunesse
 Rapport annuel 2016 sur la gestion de l'eau
 TVCG-R – Membership et vœux de Noël
 E. Gagnon & Fils Ltée – Demande de modification de zonage
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2017-10-143

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 12 septembre 2017 tel que rédigé.

2017-10-144

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2017.

2017-10-145

LISTE DES COMPTES DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2017.

2017-10-146

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2017.

2017-10-147

ÉTATS SEMESTRIELS

Le directeur général dépose les états comparatifs semestriels en date du 30 septembre 2017.

2017-10-148

RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au Règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal abroge sa résolution numéro 2013-05-072 concernant la rémunération du personnel électoral et référendaire.

QUE le conseil municipal applique le Règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et permet au personnel électoral d'être rémunéré pour le cumul des postes.

QUE le personnel substitut recevra un minimum de 3 heures au taux horaire du poste à remplacer.

2017-10-149

FACTURE ENTENTE INCENDIE – VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture révisée de 2016 et l'estimation de 2017 du partage des coûts de l'entente incendie avec la Ville de Grande –Rivière au montant de 48 157 \$.

2017-10-150

ADHÉSION – CONTRAT D’ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d’offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d’un contrat d’assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s’adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d’adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l’année 2018 et qu’en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu’elle s’engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé adhère au contrat d’assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu’elle s’engage ensuite à lui donner un préavis d’une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d’assurance-collective auprès de l’assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d’agir à titre d’expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu’elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l’assureur désigné relativement à l’application du régime d’assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2017-10-151

PUBLICITÉ - PATINOIRE O.T.J DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 250 \$ à l’O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour afficher le nom de la Municipalité sur un panneau de la patinoire.

2017-10-152

PARTICIPATION FINANCIÈRE – POLITIQUE DU SPORT ET DE L’ACTIVITÉ PHYSIQUE –MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement pour un montant de 567\$ au projet de mise en place d'une politique de développement et d'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air de la MRC du Rocher-Percé.

2017-10-153

PARTICIPATION FINANCIÈRE – PROJET J'ÉCOUTE LA JEUNESSE

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement pour un montant de 140 \$ au projet J'écoute la jeunesse de la MRC du Rocher-Percé. Ce montant représente le même pourcentage accordé pour la politique de développement et d'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air de la MRC du Rocher-Percé.

2017-10-154

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA GESTION DE L'EAU

Le directeur général dépose le rapport annuel 2016 sur la gestion de l'eau.

2017-10-155

TVCG-R – MEMBERSHIP ET VŒUX DE NOËL

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte d'être membre de la télévision communautaire de Grande-Rivière pour la somme de 50 \$ et autorise la diffusion de vœux de Noël pour un montant de 50 \$.

2017-10-156

E. GAGNON & FILS LTÉE – DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie E. Gagnon & Fils Ltée désire construire un logement pour accueillir 40 travailleurs immigrants temporaires pour le printemps sur l'ancien lot numéro 71-1 ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans une zone industrielle et que les constructions résidentielles ne sont pas permises à l'intérieure de cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie E. Gagnon & Fils Ltée demande de modifier la zone industrielle afin de permettre la construction d'une habitation collective ;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier la zone industrielle, la MRC du Rocher-Percé doit, au préalable, modifier son schéma d'aménagement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier son schéma d'aménagement afin que la Municipalité puisse modifier sa zone industrielle et permettre la construction d'une habitation collective sur l'ancien lot numéro 71-1.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 : 44 heures et elle s'est terminée à 19 : 45 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2017-10-157

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 19 : 46 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »